Déclarez vos ressources 2013 sur caf.fr

Vous n'avez pas déclaré vos revenus 2013 aux impôts.

Même si vous n'êtes pas imposable ou si vous n'avez perçu aucun revenu, rendez-vous au plus vite sur caf.fr « mon compte/déclarer mes ressources ».

Sans cette déclaration sur caf.fr, nous suspendrons vos prestations le 5 février 2015.

Pour ne pas devoir nous rembourser ou perdre vos droits, déclarez vrai!

En luttant contre la fraude, nous garantissons la bonne gestion des fonds publics. Des échanges de fichiers entre la Caf et d'autres organismes et administrations nous permettent de vérifier l'exactitude des déclarations.

